

MAIRIE DE BOULAZAC
CONSEIL MUNICIPAL PUBLIC
SEANCE DU 27 JUN 2008

A 18H

**AFFICHÉ CONFORMÉMENT À L'ARTICLE L.2121-25 DU CODE GÉNÉRAL
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Nombre de conseillers

L'an deux mil huit, le 27 Juin, à dix huit heures le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses délibérations, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jacques AUZOU, Maire.

En exercice : 29

Présents : 22

Date de convocation du Conseil Municipal : le 20 Juin 2008

Votants : 28

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jacques AUZOU, Madame Liliane GONTHIER, Monsieur Bernard-Henri SUBERBERE, Madame Ghislaine LUDMANN, Monsieur Patrick BONHORE, Madame Eliane BISSOULET, Monsieur serge RAYNAUD, Monsieur Jean-François PINSON, Madame Jeanine GIRARDEAU, Madame Marie-Hélène PANNETIER, Madame Martine DOYEN, Madame Catherine BEZAC-GONTHIER, Monsieur Driss DRIOICHE, Madame Odile LABROUSSE, Monsieur Jean-François BRIAND, Monsieur Christophe DUTIN, Monsieur Frédéric LESUEUR, Madame Anabela MARQUES, Mademoiselle Janique PLU, Monsieur Romain BERBINEAU, Madame Michelle BESSE, Monsieur Yves VERITE,

EXCUSEES AYANT DONNE PROCURATION :

*Monsieur Gaston RAVIDAT à Monsieur Jean-François PINSON
Madame Chantal ROUBINET à Madame Marie- Hélène PANNNETIER
Mademoiselle Delphine VARAILLAS à Madame Liliane GONTHIER
Madame Christiane PASQUET à Eliane BISSOULET
Monsieur Thierry GALVAGNON à Monsieur Bernard - Henri SUBERBERE
Monsieur Christophe MAURANCE à Monsieur Romain BERBINEAU*

ABSENT :

Monsieur Sébastien MARTIN

Madame Catherine BEZAC-GONTHIER a été élue secrétaire de séance.

N.B. CONFORMÉMENT À L'ARTICLE L. 2121.26 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, LES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL PEUVENT ÊTRE CONSULTÉS PAR TOUTE PERSONNE EN FAISANT LA DEMANDE AU SECRÉTARIAT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES, HÔTEL DE VILLE AGORA, 1^{ER} ÉTAGE AUX HEURES D'OUVERTURE.

DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATORIALES

Une seule liste a été présentée : « BOULAZAC ENSEMBLE »

A l'issue du vote à bulletin secret , après dépouillement, assisté de deux conseillers les plus âgés et de deux conseillers les plus jeunes, Monsieur le Maire a proclamé élus en qualité de délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs, la présente liste « Boulazac Ensemble ».

« Boulazac Ensemble » obtient : 26 voix sur 28

MOTION RELATIVE AU FICHER BASE ELEVES

Le Conseil Municipal, 26 voix pour et 2 voix contre décide de :

Refuser que les enfants de nos écoles soient fichés

Refuser que les renseignements confidentiels sur la famille, sur la scolarité des enfants soient diffusés à l'extérieur des écoles, vers des services sociaux, la mairie, la police et la justice

Demande au gouvernement de revenir sur cette décision

APPROBATION DE L'AVENANT N°1 AU CONTRAT D'OBJECTIFS 2007-2010 AVEC LE DEPARTEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'avenant n°1 et autorise Monsieur le Maire à le signer

CONVENTION RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DE LA LIGNE AERIENNE PERIGUEUX/PARIS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat pour l'équilibre financier de la ligne aérienne Périgueux/Paris